



Les Jeunes MR souhaitent faciliter la mise en place du télétravail dans un maximum d'entreprises par une réduction des cotisations patronales sur les heures effectivement prestées en télétravail à hauteur de maximum 8 heures de télétravail par semaine.

Le numérique et les bouleversements qu'il engendre n'a pas évidemment que des désavantages sur le travail. Un exemple parmi tant d'autre ? Avec ces disruptions sont apparus de nouveaux modes de travail. Le télétravail est peut-être l'un des plus connus aujourd'hui.

Cette nouvelle façon de travailler pour beaucoup d'entreprises et même d'administrations est entré dans les mœurs. Les avantages sont en effet nombreux. Tout d'abord, et on l'évoque rarement, cela représente une véritable solution au problème de mobilité et des coûts environnementaux engendrés par ceux-ci. Ensuite, les avantages pour les travailleurs sont nombreux : un meilleur équilibre travail/vie privée, un meilleur sentiment d'autonomie, une meilleure efficacité aussi. Pour les employeurs également, le télétravail n'est clairement pas dénué d'intérêt. Une meilleure attractivité pour l'entreprise, une meilleure responsabilisation et autonomie des employés ne sont que quelques-uns des bénéfices liés à celui-ci.

Pour toutes ces raisons, les Jeunes MR souhaitent faciliter la mise en place du télétravail dans un maximum d'entreprises par une réduction des cotisations patronales sur les heures effectivement prestées en télétravail à hauteur de maximum 8 heures de télétravail par semaine.